

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Le Ministre

PARIS, LE **16 MARS 2012**

Nos Réf. : CDB/ET/D.12003289

Monsieur le Président,

Mon attention a été attirée par les représentants des organisations représentatives de la fonction publique hospitalière sur les courriers qui ont été adressés à des personnels infirmiers portant rappel avant contentieux du versement de la cotisation annuelle 2011-2012.

J'ai d'ailleurs pris connaissance de cette lettre, laquelle est accompagnée d'une injonction de payer. Je n'ignore pas les efforts de restructuration entrepris par l'ordre, notamment pour réduire ses frais de fonctionnement, et j'encourage tous ceux qui, comme vous, ont choisi de s'investir dans cette mission.

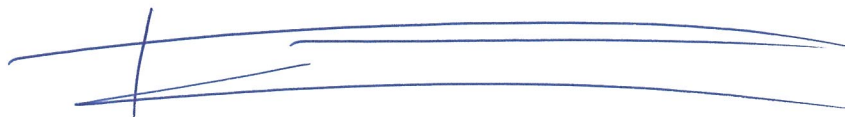
Pour autant, le ton comminatoire de cet appel de cotisation me semble tout à fait inadapté, et contraire aux engagements que votre conseil national me semblait avoir pris.

Tous les infirmiers savent que l'Ordre national des infirmiers existe, et ils savent aussi qu'il est de leur responsabilité personnelle de s'inscrire au tableau, et de cotiser à l'ordre qui en assure la tenue.

J'ai moi-même rappelé à plusieurs reprises, y compris par écrit à votre attention, que l'Ordre infirmier, dont j'ai soutenu la création aux fins de représenter la profession infirmière et de la défendre, doit d'abord et avant tout se faire accepter du plus grand nombre et ne pas se constituer contre les infirmiers et les infirmières exerçant dans notre pays.

Dans l'intérêt même de l'Ordre, je pense qu'il serait donc opportun de suspendre l'action de l'organisme que vous avez mandaté pour opérer le recouvrement des cotisations ordinaires de l'année 2011. Ce geste marquerait le souci d'apaisement qui a caractérisé jusque là les relations que vous avez su établir avec tous vos interlocuteurs depuis votre désignation à la Présidence de l'Ordre national des infirmiers.

Je vous d'agrée, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Xavier BERTRAND

Monsieur Didier BORNICHE
Président de l'ordre national des infirmiers
63, rue Sainte-Anne
75002 PARIS